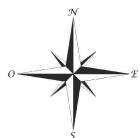


COMMUNE DE MONTEUX PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION ALLEGEE N°3

- Limites de zonage
- i1** Risque d'inondation : aléa fort
i2 Risque d'inondation : aléa moyen
i3 Risque d'inondation : aléa faible
- ▨ Espace boisés classés
- ▨ Classement L.123-1-5, 7° du Code de l'Urbanisme
- ▨ Emplacement réservé pour ouvrage public (E) ou voirie (V)
- Reculement des constructions par rapport à l'axe de la voie
- Fronts bâtis continus ou discontinus en limite de zone
- Fronts bâtis continus ou discontinus côtés par rapport aux limites de zone ou de bâtiment
- ★ Bâtiment d'intérêt architectural et patrimonial au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- ☆ Bâtiments d'activités non agricoles ou forestières en zone agricole et naturelle.
- Alignements commerciaux

- Zone urbaine (U) Zone Agricole (A)
- Zones à urbaniser (AU) Zone naturelle(N)

0 100 200 m

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil municipal.

N° 2026_2909_27

Du 29 septembre 2026